



ÉCOLE PRIMAIRE GEORGES BIZET ASPÈRES

INFORMATION AUX FAMILLES

MOUVEMENT DE GRÈVE DU MARDI 31 MARS 2026

Conformément à la loi n° 2008-790, la Communauté de Communes du Pays de Sommières met en place un service minimum d'accueil (**SMA**) sur les écoles durant le temps scolaire si 25 % des enseignants sont déclarés grévistes.

A ce jour, 2 intentions de grève ont été déclarées par les enseignants à l'école d'Aspères.

Un Service Minimum d'Accueil sera donc mis en place sur le temps scolaire de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

Les accueils périscolaires du matin, du soir ainsi que la restauration scolaire et le transport scolaire fonctionneront normalement.

(Informations complémentaires sur le transport scolaire - site www.liv-occitanie.fr).

Cependant, pour des raisons d'organisation sur les temps périscolaires, si votre enfant est inscrit mais sera absent, merci de le signaler à la référente au 04.66.88.24.64.

Merci de votre compréhension.

Informations transmises au service le 30/03/2026